

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

Approbation de la création et de l'affectation d'une autorisation de programme destinée aux travaux d'interventions urgentes sur les réseaux pluviaux du territoire Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la Métropole Aix-Marseille-Provence gère et exploite directement les réseaux pluviaux sur l'ensemble des communes membres du territoire Marseille Provence, hors Marseille.

L'exercice de la compétence pluviale inclut la réalisation de travaux d'interventions urgentes pour le maintien en bon état des émergences en fonte, nécessaires au bon fonctionnement hydraulique des ouvrages :

- Remplacement ou rescellement et mise à la côte d'ensembles cadres-tampons de regards de visite ;
- Remplacement ou rescellement et mise à la côte d'avaloirs, de grilles...

La principale difficulté est d'estimer, en début d'année et pour chaque commune, le nombre et l'importance des interventions urgentes qui seront à réaliser sur les équipements du réseau sur l'ensemble des communes du Conseil de Territoire Marseille Provence (hormis la commune de Marseille).

Cette opération permettra de répondre aux urgences et sollicitations diverses, notamment celles liées à la sécurité du public par rapport à des équipements qui s'avèreraient défectueux.

En outre, ladite opération permettra aussi une plus grande réactivité pour la réalisation de travaux sur les communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Carry-le-Rouet, Cassis, Ceyreste, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, La Ciotat, Le Rove, Marignane, Plan-de-Cuques, Roquefort-la-Bédoule, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Septèmes-les-Vallons.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 450 000 € TTC.

Il est donc proposé d'inscrire une nouvelle autorisation de programme d'investissement d'un montant total de 450 000 € TTC.